



SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031

Communication à caractère promotionnel

SG ISSUER (LU) GLOBAL INFRASTRUCTURE (90) 2031⁽¹⁾

- > Un titre de créance avec droit partiel au remboursement du capital d'une durée d'investissement de 10 ans maximum.
- > À l'échéance, l'investisseur bénéficie d'un droit au remboursement minimum de 90 % du Capital Investi⁽²⁾ et d'un remboursement potentiel pouvant aller jusqu'à 100 % du Capital Investi⁽²⁾ lié à la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) (ci-après « l'Indice »). L'Indice a pour objectif de refléter la performance d'une sélection de sociétés appartenant au secteur de l'infrastructure et identifiées par Stoxx pour leurs performances. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.
- > Une possibilité de versement d'un coupon⁽³⁾ annuel variable (plafonné à 3 % avec un minimum de 0 %) lié à la performance de l'indice. En cas de performance négative de l'indice, aucun coupon ne sera perçu. La probabilité d'obtenir un coupon maximum lors d'une année est faible et la probabilité d'obtenir un coupon maximum tous les ans est quasi inexistante.
- > L'investisseur court un risque de perte en capital de 10 % maximum⁽²⁾ en cas de Performance Moyenne Finale négative de l'Indice.
- > En cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, l'investisseur risque cependant de ne pas recevoir les sommes auxquelles il a droit selon la formule, notamment le minimum de 90 % du montant nominal à l'échéance. Il peut donc perdre une partie ou la totalité du Capital Investi.
- > En achetant ce produit, vous supporterez des frais annuels maximaux de 0,85%, soit un maximum de 8,50%. Cela correspond à 85 EUR par coupure de 1.000 EUR sur une durée de vie du produit de 10 ans.
- > Émetteur : SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale. Rating⁽⁵⁾ du Garant Société Générale S&P : A (perspective négative) ; Moody's : A1 (perspective stable)
- > Période de souscription du 28/06/2021 au 27/08/2021.

axabank.be/investir

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au prospectus de base https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme%2004.06.2021, aux Conditions définitives du produit http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2314227062 et au KID <https://kid.sqmarkets.com/kid-id/KID-AST-zee7W7Zdqd/fre>

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 % (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »)

⁽³⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽⁴⁾ La Performance Moyenne Finale de l'indice correspond à la moyenne arithmétique des 37 observations mensuelles de l'indice (entre le 28 août 2028 et le 26 août 2031). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance. Consultez la fiche technique en pages 10 et 11 pour plus d'informations sur ces données.

⁽⁵⁾ Ratings au 07/06/2021. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites: https://www.spratings.com/en_US/understandingratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés.

AXA Banque vous propose SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un titre de créance avec droit partiel au remboursement du capital (ci-après la (les) « Note(s) ») émis par SG Issuer, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale. Il est distribué en Belgique par AXA Bank Belgium s.a.

En souscrivant à cette Note, l'investisseur transfère de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer la formule décrite ci-dessous. Il s'adresse aux investisseurs qui anticipent une augmentation des marchés actions mondiaux au travers de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) durant la vie du produit et à horizon 10 ans afin de recevoir un

coupon⁽¹⁾⁽³⁾ annuel potentiel (la Performance Moyenne Finale ne déterminera pas les coupons annuels) et qui souhaitent bénéficier d'un droit au remboursement minimum de 90 %⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ du Capital Investi à l'échéance. En cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas récupérer le remboursement minimal de 90 % du montant nominal investi à l'échéance.

À l'issue des années 1 à 10⁽⁴⁾ : potentiels coupons⁽¹⁾⁽³⁾ variables

À l'issue des années 1 à 10⁽⁴⁾, l'investisseur reçoit potentiellement un coupon⁽¹⁾⁽³⁾ variable égal à :

100 % de la performance positive annuelle de l'indice, avec un minimum de 0 % et un maximum de 3 %

La probabilité d'obtenir un coupon maximum tous les ans est quasi inexistante.

À l'échéance : droit au remboursement minimum de 90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾, assorti d'un remboursement potentiel pouvant aller jusque 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾

À l'échéance des 10 ans :

si la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice est **positive ou nulle**, l'investisseur reçoit :

100 %⁽¹⁾⁽²⁾ du Capital Investi

si la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice est **négative**, l'investisseur reçoit le **maximum** entre :

90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾
et

100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾ diminué de la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ (négative) de l'Indice

En d'autres termes, l'investisseur court un risque de perte pouvant aller jusque 10 % du Capital Investi en cas de Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ négative de l'Indice.

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale⁽⁴⁾ de l'Indice ? La Performance Moyenne Finale de l'Indice est calculée en comparant la moyenne des niveaux de l'Indice aux 37 dates d'observation mensuelles (entre le 28 août 2028 et le 26 août 2031) à son Niveau Initial (cours de clôture de l'Indice du 02/09/2021). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance.

Par exemple, pour un Niveau Initial de l'Indice de 191,13 points, si la moyenne des 37 observations⁽⁴⁾ mensuelles est égale à 201,09 points, la Performance Moyenne Finale de l'Indice sera de 5,21 % (i.e. $201,09/191,13 - 1$).

Le terme « Capital Investi » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale d'une Note, soit 1.000 EUR par Note, hors frais d'entrée de 2 %. Le montant de la plus-value à l'échéance est calculé sur la base de la Valeur Nominale.

⁽¹⁾ Sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 %.

⁽³⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽⁴⁾ Voir Fiche Technique à la fin de cette brochure pour plus de détails sur les dates d'observations.

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de maximum dix ans s'adresse aux investisseurs à la recherche d'un produit en EUR pour diversifier leurs placements, qui acceptent un risque de perte en capital de maximum de 10 % et qui anticipent une évolution favorable de l'indice sous-jacent. Le rendement éventuel du produit dépendra de l'évolution de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR). L'argent transféré à l'émetteur n'est pas réellement investi dans ce dernier.

À qui s'adresse SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031 ?

Cet instrument s'adresse aux investisseurs à la recherche d'un produit en EUR pour diversifier leurs placements et nécessite une connaissance et une expérience suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR)).

Focus sur l'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR)

L'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (EUR PRICE) (ISIN: CH0354103522) est composé d'actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'infrastructure (câble et satellite, transport ferroviaire, routier, aérien, maritime et de passagers, services aux publics, gestion des déchets, etc.).

Bien que les pays émergents aient des besoins très importants en matière d'infrastructures, cette problématique s'étend à une échelle globale. En effet, dans les pays développés, les infrastructures datent majoritairement du début du XXe siècle et ont subi peu de rénovations depuis cette période. Ainsi, la détérioration des infrastructures pose un nouveau défi : ce secteur nécessite des investissements majeurs afin de moderniser, reconstruire et étendre les infrastructures existantes. Ce besoin ne peut que croître avec l'augmentation prévue de la population mondiale accompagnée d'une urbanisation toujours plus forte. Dans les années à venir, ces enjeux seront au cœur des décisions des pouvoirs publics, afin de maintenir leur croissance, leur développement économique et leur productivité futurs. En effet, selon certaines estimations, il serait nécessaire de maintenir le niveau d'investissement dans les infrastructures à 3700 milliards de dollars par an jusqu'en 2035 afin de suivre les projections de croissance du PIB (source : octobre 2017)^(*). Ce montant pourrait être augmenté de 1000 milliards par an afin de respecter les objectifs de développement durable des Nations Unies^(**). Ces enjeux devraient donc offrir des opportunités intéressantes aux entreprises des secteurs du transport, de l'énergie, de la construction, des biens d'équipements ou encore des services aux collectivités, à la fois au sein des pays émergents et des pays développés.

L'Indice est calculé dividendes non réinvestis et ne comporte pas de couverture contre le risque de change. Comme il s'agit d'un indice « Price Return », la performance de l'Indice dépend uniquement des variations du cours des actions et non des dividendes versés par les actions qui ne sont pas réinvestis dans l'Indice. L'investisseur ne profitera donc pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice. L'Indice a été lancé le 31 janvier 2016. Toutes les données précédant le 31 janvier 2016 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'évolution, la composition et les règles de cet Indice sont disponibles sur le site de STOXX : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXIFSEE>

^(*) McKinsey Global Institute, *Bridging infrastructure gaps : Has the world made progress?*

^(**) Les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les 193 États membres de l'ONU en 2015, rassemblent 169 engagements et objectifs chiffrés à atteindre avant 2030. Ils fournissent un cadre aux investisseurs en termes d'engagements et de rapports d'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au site suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>.

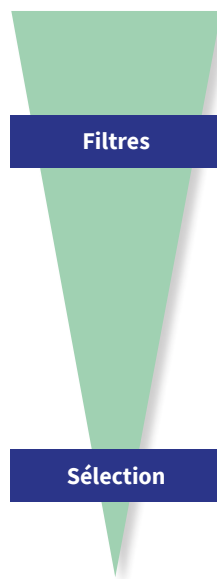
Critères de sélection des actions

L'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) se compose de 30 actions identifiées par Stoxx et appartenant au secteur de l'infrastructure. L'indice est calculé de manière systématique et publié par Stoxx.

1. Univers d'investissement : l'univers d'investissement est composé de 3 indices liés à la thématique d'infrastructure : STOXX® Global Broad Infrastructure Index, STOXX® Global Extended Infrastructure 100 Index et STOXX® Global Infrastructure Suppliers 50 Index. L'univers d'investissement est composé de 230 actions.

2. Filtre de liquidité : dans un premier temps, un filtre de liquidité est appliqué. Seules les actions des entreprises avec un volume moyen traité supérieur à 3 Mio EUR par jour sur 3 mois sont retenues. Après cette étape, il reste 190 actions.

3. Filtre de volatilité⁽¹⁾ : exclusion des actions les plus volatiles (pour chaque action, la volatilité historique est calculée sur 3 mois et 12 mois et la mesure la plus élevée est retenue). Après cette étape, il reste 75 actions.



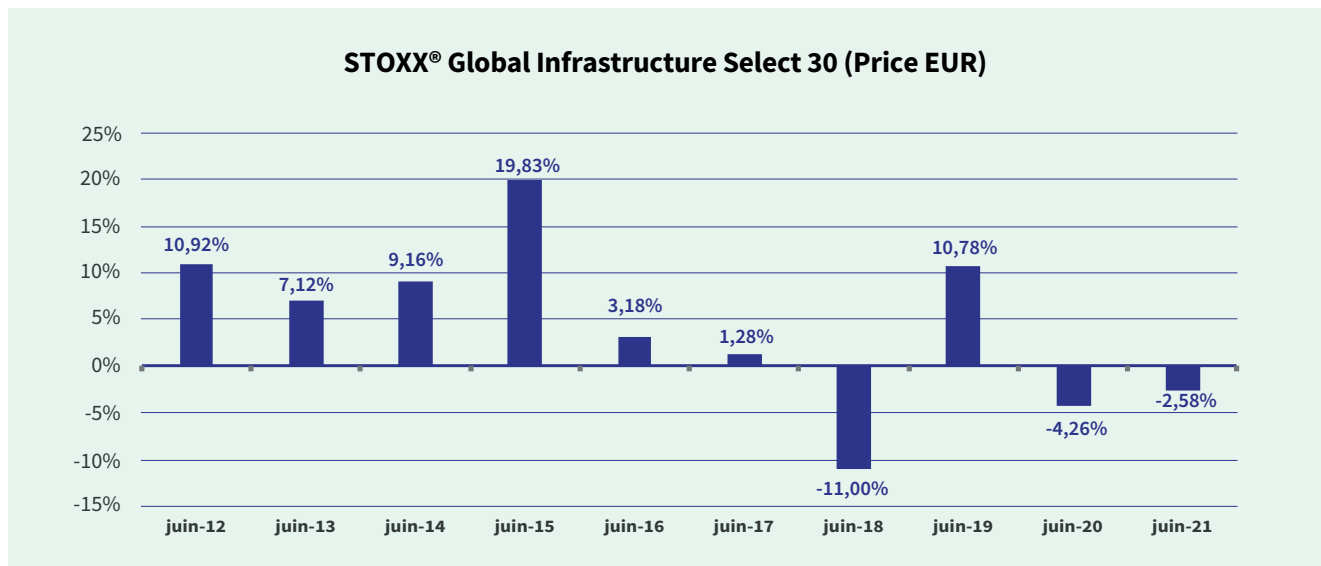
4. Filtre de dividende : sélection des actions affichant les rendements historiques du dividende les plus élevés sur une période de 12 mois⁽²⁾. Le rendement du dividende correspond au rapport entre le montant de dividendes versés et le cours de l'action. Après cette étape, il reste 30 actions.

5. Pondération : ces 30 actions sont ensuite pondérées en fonction de l'inverse de leur volatilité (moins l'action est volatile, plus son poids au sein de l'Indice est important). Aucune action ne peut dépasser 10 % du poids total de l'Indice.

Afin de s'assurer que ces critères soient respectés, la composition de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 Price EUR est réajustée chaque trimestre. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement trimestriel, elle sort de l'Indice.

Évolution de l'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) du 4 juin 2011 au 4 juin 2021

L'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) a été lancé le 31 janvier 2016. Toutes les données antérieures au 31 janvier 2016 sont par conséquent le résultat de simulations historiques. Les performances passées et les simulations des performances historiques de l'Indice ne sauraient présager de son évolution future.



SOURCE : BLOOMBERG

Au 4 juin 2021, le cours de clôture de l'Indice est de 208,49 points.

Les investisseurs peuvent consulter le site de Stoxx à l'adresse suivante pour consulter l'évolution et la composition de l'Indice : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXIFSEE>.

⁽¹⁾ La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît des mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif. Un actif moins risqué induit cependant en général un rendement plus faible.

⁽²⁾ Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'Indice soit lié aux dividendes qu'elles versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

Composition de l'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) au 4 juin 2021 :

Entreprise	Secteur	Pays
AT&T INC.	Services de communication	États-Unis
AUSTRALIAN PIPELINE	Services aux collectivités	Australie
BCE INC.	Services de communication	Canada
BEIJING ENTERPRISES HOLDINGS L	Services aux collectivités	Hong Kong
BEIJING ENTS.WATER GROUP	Services aux collectivités	Hong Kong
CHINA EVERBRIGHT ENVIR. GP.	Industrie	Hong Kong
CHINA MERCHANTS PORT HOLDINGS	Industrie	Hong Kong
CHINA RAILWAY GROUP H	Industrie	Chine
CLP HOLDINGS LTD.	Services aux collectivités	Hong Kong
CORESITE REALTY	Immobilier	États-Unis
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	Allemagne
DUKE ENERGY CORP.	Services aux collectivités	États-Unis
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne
ENAGAS	Services aux collectivités	Espagne
ENEL	Services aux collectivités	Italie
ENGIE	Services aux collectivités	France
GUANGDONG INVESTMENT LTD.	Services aux collectivités	Hong Kong
HKT TRUST & HKT	Services de communication	Hong Kong
NATIONAL GRID	Services aux collectivités	Royaume-Uni
OESTERREICHISCHE POST	Industrie	Autriche
OTE	Services de communication	Grèce
PENNON GRP	Services aux collectivités	Royaume-Uni
SEVERN TRENT	Services aux collectivités	Royaume-Uni
SHAW COMMUNICATIONS INC. CL B	Services de communication	Canada
SNAM RETE GAS	Services aux collectivités	Italie
SPARK NEW ZEALAND	Services de communication	Nouvelle-Zélande
SWISSCOM	Services de communication	Suisse
UNITED UTILITIES GRP	Services aux collectivités	Royaume-Uni
VERIZON COMMUNICATIONS INC.	Services de communication	États-Unis
VODAFONE GRP	Services de communication	Royaume-Uni

Le fonctionnement de SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031

Scénarios de performance dans le document d'informations clés (KID)

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés ou KID (disponible sur le site <https://www.axabank.be/fr/investir/documents/note-sg-issuer-global-infrastructure-90-2031> et sur le site de l'Émetteur <https://kid.sgmarkets.com/kid-id/KID-AST-zee7W7Zdqd/fre>). Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois) et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts à 1 an, 5 ans et 10 ans en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. De telles estimations ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures du produit.

Illustration de l'évolution potentielle de ce produit

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur illustrative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement des résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part d'AXA Bank Belgium s.a. Les données sont présentées hors fiscalité applicable.

- ★ Remboursement à maturité⁽¹⁾⁽²⁾
- Observation mensuelle pour le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice
- Évolution de l'Indice
- ↑ Coupons potentiels variables⁽⁴⁾
- Barrière de versement du coupon variable⁽⁴⁾
- Barrière du coupon maximum de 3 %

En cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, la plus-value potentielle peut être perdue et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, il est possible que le titre de créance soit remboursé à la valeur de recouvrement estimée du titre de créance et celle-ci peut être de 0 % dans le pire des cas (veuillez vous référer à la section des risques notamment le risque de crédit et bail-in).

⁽¹⁾ Excepté en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2 %. (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »).

⁽³⁾ Correspondant au taux actuariel annuel après prélèvement du précompte mobilier sur le coupon et en tenant compte des frais d'entrée de 2 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique.

⁽⁴⁾ Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽⁵⁾ Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance.

Exemple n°1

À l'issue des années 1 à 10, l'Indice enregistre chaque fois une performance négative depuis la date d'émission. L'investisseur ne reçoit donc aucun coupon.

À l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale de l'Indice est négative (-15 %) ⁽⁵⁾ :

- À l'échéance, l'investisseur reçoit 90 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Cela correspond à un rendement actuariel annuel net de -1,24 % ⁽³⁾.

Exemple n°2

À l'issue des années 1 à 7, l'Indice enregistre chaque fois une performance négative depuis la date d'émission. L'investisseur ne reçoit donc aucun coupon.

À l'issue des années 8 et 9, l'Indice enregistre à chaque fois une performance positive depuis la date d'émission. L'investisseur reçoit alors, au titre de chacune de ces années, un coupon variable⁽⁴⁾ égal à 100 % de la Performance Annuelle⁽²⁾⁽³⁾ de l'Indice, avec un minimum de 0 % et un maximum de 3 %, soit un coupon de 1 %⁽⁴⁾ à l'issue de l'année 8 et un coupon de 3 %⁽⁴⁾ à l'issue de l'année 9.

À l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale de l'Indice est nulle ⁽⁵⁾ :

- L'investisseur reçoit alors 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel net de 0,08 % ⁽³⁾.

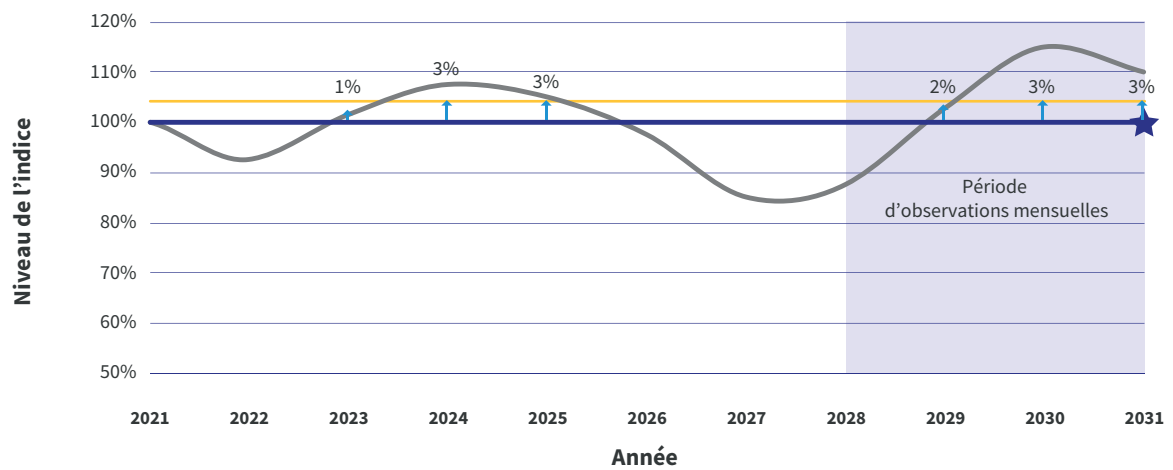
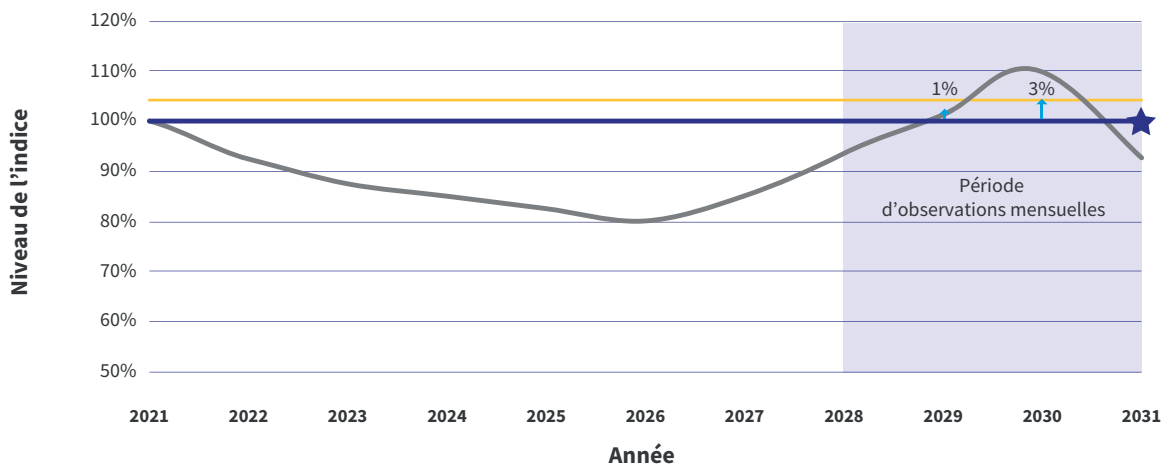
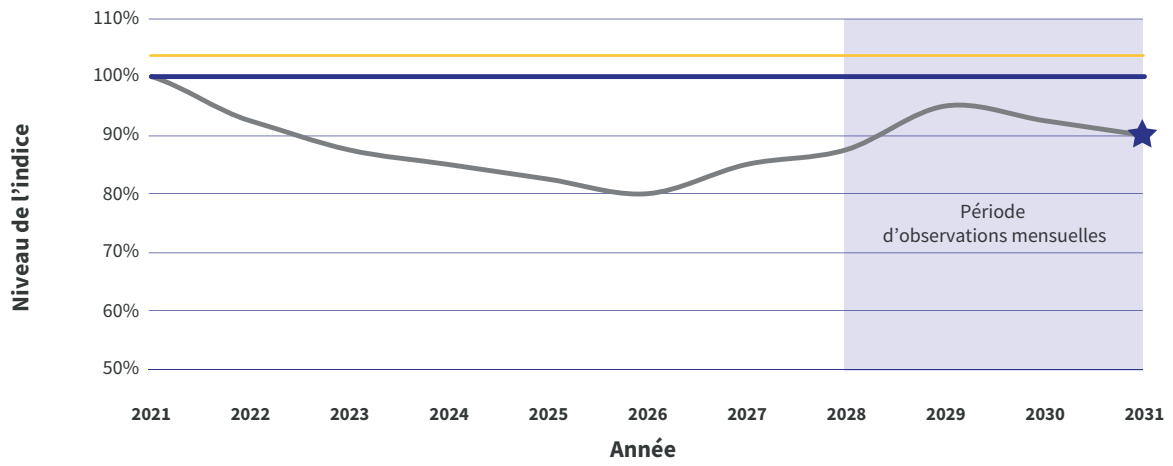
Exemple n°3

À l'issue des années 2 à 4 et 8 à 10, l'Indice enregistre à chaque fois une performance positive depuis la date d'émission.

L'investisseur reçoit alors, au titre de chacune de ces années, un coupon variable⁽⁴⁾ égal à 100 % de la Performance Annuelle⁽²⁾⁽³⁾ de l'Indice, avec un minimum de 0 % et un maximum de 3 %, soit un coupon de 1 %⁽⁴⁾ à l'issue de l'année 2, un coupon de 3 %⁽⁴⁾ à l'issue de chacune des années 3 et 4, un coupon de 2 %⁽⁴⁾ à l'issue de l'année 8 et un coupon de 3 %⁽⁴⁾ à l'issue de chacune des années 9 et 10.

À l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale de l'Indice est égale à +20,00 % ⁽⁵⁾ :

- L'investisseur reçoit alors 100 % du Capital Investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel net de 0,83 % ⁽³⁾.



Principaux risques liés à cet instrument

Un investissement dans SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques : avant de souscrire aux Notes, chaque investisseur potentiel est invité à lire la Fiche Technique, le KID, le Prospectus de Base et, en particulier, la section « Facteurs de risque », ainsi que les Conditions définitives. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Informations supplémentaires vis-à-vis de la législation belge	L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de Base « passeporté » non applicables via les conditions définitives relatives à la distribution de ce produit en Belgique.
Risque de crédit	L'investisseur est exposé au risque de crédit du Garant Société Générale (qui bénéficie au 07/06/2021 d'une notation S&P : A (perspective négative) ; Moody's : A1 (perspective stable)). Si le Garant fait l'objet d'une faillite l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital de départ et sa plus-value éventuelle. Une détérioration de la perception du risque de crédit du Garant peut avoir des répercussions sur le prix de la Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit (dont un des objectifs est d'éviter leur faillite), l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Garant, les Notes pourraient entièrement ou partiellement être dépréciées ou converties en instruments de capital (« bail-in »), en fonction de la décision de l'autorité de résolution ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et la plus-value éventuelle, ou il peut être forcé à la convertir en capital propre (actions) par une autorité de résolution sans que cela soit imposé à d'autres créanciers du Garant, tels que les détenteurs de dépôt, qui seront privilégiés par rapport à un investisseur dans les Notes.
Risque de perte en capital et de rendement	Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. À l'échéance, si la performance moyenne finale de l'Indice est inférieure à 0 %, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse de l'Indice, avec toutefois un remboursement minimum de 90 % du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.
Risque de fluctuation du prix	L'investisseur doit être conscient que le cours de la Note peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du Capital Investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement de la Note. Le droit au remboursement d'un minimum 90 % du capital ne vaut qu'à la date d'échéance. Jusqu'à l'échéance, le prix de la Note peut être volatil, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'Indice, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit du Garant. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.
Risque de liquidité	Ce produit n'est coté sur aucune Bourse. Sauf circonstances exceptionnelles, Société Générale a l'intention d'assurer la liquidité des titres à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché qui pourraient mener à un prix inférieur à la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) (hors frais de courtage et fiscalité – voir fiche technique pour plus d'informations). Dans des conditions normales de marché et de financement, la différence entre le prix acheteur et le prix vendeur sera de 1,00 % environ. En cas de circonstances exceptionnelles, Société Générale se réserve le droit de ne plus racheter les titres aux porteurs, ce qui rendrait la revente de ceux-ci temporairement impossible. Les investisseurs doivent par conséquent être prêts à détenir ces titres jusqu'à l'échéance.
Risques liés à l'Indice sous-jacent	En cas d'événement externe, non imputable à l'Émetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Émetteur et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au moins 90 % de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou de restructuration de l'Émetteur imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.) conformément aux dispositions du Programme d'Émission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (pages 16, 19, 204-210, 435-437, 440-443, 454-456).
Risque lié à la Moyenne	Les montants payables au titre du produit à maturité sont déterminés en fonction de la moyenne arithmétique des valeurs de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) établies à partir d'une série de dates de calcul, et non en fonction de la valeur de cet indice à l'échéance du produit. Cela limite la mesure dans laquelle une augmentation ou diminution soudaine de la valeur et/ou de la performance de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) à une seule date affecte la détermination des montants payables. À l'inverse, si la valeur de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) a considérablement augmenté à une ou plusieurs dates de calcul, les montants payables peuvent être sensiblement moins importants qu'ils auraient pu l'être si la valeur de l'indice avait été déterminée à une date unique.

Prospectus

Cette brochure ne constitue qu'un document commercial et un résumé des obligations de l'Émetteur contenues dans la documentation établie en vue de l'émission du produit et composée du KID, du Prospectus de Base de droit anglais (Conditions Définitives datées du 24/06/2021 (les « Final Terms »), disponibles sur http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2314227062) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 04/06/2021 (complété par tous ses éventuels suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 04/06/2021 comme étant conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Le Prospectus de Base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). L'approbation du Prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Le Prospectus de Base, le(s) supplément(s) à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique

en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur kid.sgmarkets.com) sont disponibles sans frais auprès d'AXA Bank Belgium s.a. Avant de décider d'investir dans les Notes, il convient de lire le Prospectus de Base, le KID et Conditions Définitives, y compris les suppléments. Les éventuels suppléments au Prospectus de Base que l'Émetteur publierait durant la période de souscription seront rendus accessibles par les mêmes canaux. Dès qu'un supplément au Prospectus de Base est publié pendant la période de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables à compter de cette publication pour revoir son ordre de souscription. Le supplément au Prospectus de Base sera publié sur le site internet prospectus.socgen.com le jour de son approbation. AXA Banque aidera les investisseurs à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Le Prospectus est directement disponible via le lien suivant : https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme%2004.06.2021.

Avis important

Indice

L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Émetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par STOXX (le « Concédant de licence »), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Émetteur

Les Notes sont émises par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Société Générale ne fournit pas de conseil d'investissement ni ne fournit aucune recommandation en ce qui concerne les investissements de clients de détail.

Brochure

Cette brochure est publiée et distribuée par AXA Bank Belgium s.a.. Elle n'est donc pas et ne doit pas être interprétée comme une recommandation de souscrire ou un conseil ou une recommandation afin de conclure toute transaction. De plus, cette brochure est mise à disposition par AXA Bank Belgium s.a. à ses clients et ne repose pas sur un examen de la situation individuelle d'un client particulier. Sauf si la décision d'investir est le résultat de conseils d'investissement fournis par AXA Bank Belgium s.a., il appartient au client de décider si l'instrument financier de cette brochure est adapté à sa situation, sans préjudice quant à l'obligation d'AXA Bank Belgium s.a. de fournir l'information requise à l'égard de la connaissance et de l'expérience du client dans les instruments financiers. Cette brochure est destinée à l'usage du destinataire et ne doit pas être reproduite, redistribuée ou transmise à toute autre personne ou publiée, en tout ou partie. Afin d'éviter tout doute, les investisseurs sont les clients d'AXA Bank Belgium s.a. Aucun investisseur ou autre client AXA Bank Belgium s.a. ne doit devenir client direct ou indirect de Société Générale ou de ses filiales en souscrivant ou achetant ces Titres, sans préjudice du droit des investisseurs à l'égard de l'Émetteur conformément à l'investissement dans les Titres.

Communication à caractère promotionnel

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement 2017/1129 et non un prospectus. Le prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif à l'offre au public du SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031 (les « Notes ») a été publié et est disponible sur https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Debt%20Instruments%20Issuance%20Programme%2004.06.2021. L'approbation du Prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ne constitue pas un avis favorable sur les Notes offertes ou admises à la négociation, tel que décrit dans le Prospectus. Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Les investisseurs potentiels ne devraient souscrire ou acheter des Notes auxquelles il est fait référence dans le présent document que sur la base des informations contenues dans la version définitive du Prospectus, dans les conditions définitives applicables et dans tout supplément au Prospectus. Il est recommandé aux investisseurs de lire le Prospectus avant de décider d'investir ou non dans les Notes afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à toute décision d'investir dans les Notes.

Fiche Technique

Nom	SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031
Émetteur	SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Code ISIN	XS2314227062
Distributeur	AXA Bank Belgium s.a.
Agent de calcul	Société Générale
Période de souscription	Du 28/06/2021 au 27/08/2021 jusqu'à 16 h (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	02/09/2021
Date d'échéance	02/09/2031
Date de paiement	02/09/2031
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Prix d'émission	100 %
Frais inclus dans le prix d'émission	<p>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres :</p> <ul style="list-style-type: none">• frais uniques de structuration : jusqu'à 0,25 % du montant nominal souscrit (compris dans les « coûts d'entrée » du KID) ;• frais récurrents : Société Générale versera à AXA Bank Belgium s.a. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant annuel maximum est égal à 0,60 % du montant des Titres effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,50 % sur la base des conditions observées avant le début de la période de commercialisation. <p>Frais non inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none">• frais d'entrée : 2 %• frais de sortie :<ul style="list-style-type: none">o en cas de revente avant l'échéance : 1,00 % (à cela se rajoute 0,50 % : soit la moitié de la fourchette achat/vente de 1 % voir « Revente avant échéance »)o taxe sur les opérations de Bourse de 0,35 % à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (avec un maximum de 1.600 EUR).
Versement d'un coupon annuel variable	Une possibilité de versement d'un coupon ⁽²⁾ annuel variable si la performance annuelle de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) est positive ou nulle. L'investisseur reçoit alors un coupon annuel égal à 100 % de la performance de l'indice, avec un minimum de 0 % et un maximum de 3 %, sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, un droit au remboursement de : <ul style="list-style-type: none">• 100 % du Capital Investi⁽¹⁾ diminué de la Performance Moyenne Finale⁽³⁾ (négative) de l'Indice si cette performance est négative avec un remboursement minimum de 90 %, sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.• 100 % du Capital Investi⁽¹⁾ si la Performance Moyenne Finale⁽³⁾ de l'Indice est positive ou nulle, sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite.
Indice sous-jacent	STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) Index Site web : https://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXIFSEE
Date d'observation initiale	02/09/2021
Dates d'observations pour le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice	28/08/2028 - 26/09/2028 - 26/10/2028 - 27/11/2028 - 26/12/2028 - 26/01/2029 - 26/02/2029 - 26/03/2029 - 26/04/2029 - 28/05/2029 - 26/06/2029 - 26/07/2029 - 27/08/2029 - 26/09/2029 - 26/10/2029 - 26/11/2029 - 26/12/2029 - 28/01/2030 - 26/02/2030 - 26/03/2030 - 26/04/2030 - 27/05/2030 - 26/06/2030 - 26/07/2030 - 26/08/2030 - 26/09/2030 - 28/10/2030 - 26/11/2030 - 26/12/2030 - 27/01/2031 - 26/02/2031 - 26/03/2031 - 28/04/2031 - 26/05/2031 - 26/06/2031 - 28/07/2031 - 26/08/2031

Fiche Technique (suite)

Dates d'observations pour le versement d'un coupon annuel variable	26/08/2022 - 28/08/2023 - 26/08/2024 - 26/08/2025 - 26/08/2026 - 26/08/2027 - 28/08/2028 - 27/08/2029 - 26/08/2030 - 26/08/2031
Dates de valeurs en cas de versement d'un coupon annuel variable	02/09/2022 - 04/09/2023 - 02/09/2024 - 02/09/2025 - 02/09/2026 - 02/09/2027 - 04/09/2028 - 03/09/2029 - 02/09/2030 - 02/09/2031
Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 02 septembre 2021
Revente avant l'échéance	Dans des conditions normales, Société Générale a l'intention de fournir un prix indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1 %, cf. « Principaux risques », rubrique « Risque de liquidité »). Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres. Frais de sortie : voyez Frais inclus dans le prix d'émission. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par Société Générale (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « le risque de fluctuation du prix »). Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission.
Fiscalité	Ce document ne constitue pas un conseil légal, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Applicable à un client de détail ayant la qualité de personne physique résidente belge sauf modifications légales : <ul style="list-style-type: none">- précompte mobilier : 30 % ;- taxe sur les opérations boursières : aucune sur le marché primaire et 0,35 % sur le marché secondaire (avec un maximum de 1.600 EUR).
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil équilibré à ambitieux. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Type Produit et droit applicable	Note(s) qui fait/font référence à un titre de créance de droit anglais
Cotation en bourse	Ce produit n'est coté sur aucune Bourse.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2 % (voir p.10, section « Frais inclus dans le prix d'émission »)

⁽²⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

⁽³⁾ La Performance Moyenne Finale de l'indice correspond à la moyenne arithmétique des 37 observations mensuelles de l'indice (entre le 28 août 2028 et le 26 août 2031). Le niveau final de l'indice peut être inférieur (ou supérieur) au niveau de l'indice constaté à la date d'échéance. Consultez la fiche technique en pages 10 et 11 pour plus d'informations sur ces données.

Vous souhaitez :

- > une exposition à l'Indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR), qui reflète les prestations de 30 actions identifiées par Stoxx et appartenant au secteur de l'infrastructure ;
- > une possibilité de versement d'un coupon⁽¹⁾ annuel variable (plafonné à 3 % avec un minimum de 0 %) si la performance annuelle de l'indice STOXX® Global Infrastructure Select 30 (Price EUR) est positive ou nulle, sauf en cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite ;
- > le droit au remboursement minimum de 90 % de votre Capital Investi (avant frais) à l'échéance; en cas de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit ;

alors SG Issuer (LU) Global Infrastructure (90) 2031 peut vous intéresser

Cette offre est valable du 28 juin 2021 au 27 août 2021 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée).

Rendez-vous chez votre Agent bancaire AXA. Le produit qui vous est proposé est un titre de créance avec droit partiel au remboursement du capital. En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer la formule décrite en page 2.

En cas de faillite ou de restructuration de l'Émetteur et/ou du Garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre jusqu'à la totalité du montant investi.

Rendez-vous aussi en page 8 pour les principaux risques liés à cet instrument.

⁽¹⁾ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium s.a. uniquement à des fins promotionnelles, en collaboration avec Société Générale.

Il ne procure aucun conseil en investissement et ne contient aucune recommandation pour des placements.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteeweg 214, 2600 Berchem - TEL. 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/formulaire de réclamation)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte2, 1000 Bruxelles
TEL. 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.